RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

06 AZUR AIDE ET ASSISTANCE
Société par actions simplifiée
Au capital de 11 000 euros
Siège social [redacted]
508 241 429 RCS CANNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 1ER JUIN 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,
LE PREMIER JUIN,
A 16 HEURES,

L'association **HOSPITALISATION A DOMICILE NICE & REGION**, ayant son siège social [redacted] inscrite au Registre National des Associations le 11 décembre 1972 sous le numéro W062004431, et déclarée à l'INSEE sous le numéro SIRET 782 609 044 00048, représentée par son Président, **Monsieur Bruno KURTZEMANN,**

Associée unique de la société **06 AZUR AIDE ET ASSISTANCE**,

A pris les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire et fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est rappelé que, conformément à la décision du Conseil d'Administration de l'association **HOSPITALISATION A DOMICILE NICE & REGION** en date du 09 avril 2026, ladite association a été autorisée à exercer les fonctions de Présidente de la société **06 AZUR AIDE ET ASSISTANCE**, en remplacement de **Monsieur Bruno KURTZEMANN**.

L'Associée unique, par l'intermédiaire de son représentant légal, prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de **Monsieur Bruno KURTZEMANN** de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

[redacted]

- **L'association HOSPITALISATION A DOMICILE NICE & REGION,** ayant son siège social 5 Avenue Docteur Victor Robini, Espace Nikaia, 06200 NICE, inscrite au Registre National des Associations le 11 décembre 1972 sous le numéro W062004431, et déclarée à l'INSEE sous le numéro SIRET 782 609 044 00048,
 Représentée par **Monsieur Bruno KURTZEMANN, en sa qualité de Président.**

Monsieur Bruno KURTZEMANN, au nom de l'association **HOSPITALISATION A DOMICILE NICE & REGION,** qu'il représente, accepte les fonctions de Présidente et déclare, pour lui-même et pour l'association, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

En sa qualité de Présidente, l'association **HOSPITALISATION A DOMICILE NICE & REGION** assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la société.

A ce titre, elle aura vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par les dispositions du Code de commerce ou les dispositions statutaires à l'Associée unique.

En outre, l'Associée Unique décide que **l'association HOSPITALISATION A DOMICILE NICE & REGION** ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

HOSPITALISATION A DOMICILE NICE & REGION
Associée unique nommée Présidente
Représentée par son Président, **Monsieur Bruno KURTZEMANN**

« Bon pour acceptation des fonctions de Présidente »

[redacted]

[redacted]

BK